



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. DPC : Catherine Leclercq)

Réf. NOVA : 04/PFU/1852224(corr. DU :)

Réf. CRMS : AA//BXL30005_698_PUN_Osseghem

Annexe : #

Bruxelles, 21/10/2022

Objet : BRUXELLES. Parc d'Osseghem

Demande de permis unique portant sur l'installation d'œuvre d'art « Onument ».

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 05/10/2022, nous vous communiquons *l'avis conforme défavorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 19/10/2022.

Étendue de la protection

Le parc d'Osseghem est classé comme site par l'Arrêté royal du 16/10/1975.

Historique et description du bien

Propriété de la Ville de Bruxelles, ce parc, situé au pied de l'Atomium, a contribué au succès de l'Exposition Universelle de 1958 dont il fut, avec son théâtre de verdure et ses illuminations, un lieu très apprécié des visiteurs. Délimité par les avenues de l'Atomium, du Gros Tilleul, de Madrid et par le boulevard du Centenaire, il s'étend sur quelque 17 ha. Tracé à l'anglaise, il accuse des dénivellations cependant fort faibles, ne dépassant pas 15 m, mais ces différences sont tellement bien réparties entre les pentes abruptes du terrain que les impressions de hauteur dépassent de loin la réalité. Son étang, serpentant et tortueux, aux rives variées, a 500 m de longueur environ. Cet ensemble aux tracés irréguliers semble avoir été créé pour faire apprécier la beauté des arbres isolés, les larges dimensions des bouquets de plantations et des perspectives allongées. Les plans sont dus à l'architecte-paysagiste Jules Buysens, qui s'est distingué par de nombreuses interventions, entre autres au parc Astrid à Anderlecht, aux jardins de l'Abbaye de la Cambre ou encore au jardin du Musée Van Buuren à Uccle.

Buysens a créé ce parc pour l'Exposition Universelle de 1935 à l'emplacement d'une ancienne carrière. Le boulevard du Centenaire donne accès à l'entrée principale. Un monument en pierre y est élevé à la mémoire du bourgmestre Adolphe Max. A droite de l'entrée, quatre rangées de hêtres taillés en cylindre meublent de façon monumentale l'allée très large qui s'élève vers le sommet du parc. Son théâtre de verdure, toujours en état de fonctionner, mérite le détour. (extrait de <https://sites.heritage.brussels/fr/sites/143>)

Historique de la demande

La CRMS a participé à une réunion et à visite préalables en date du 25.10.2021, en présence, de l'échevinat de l'urbanisme & des espaces publics de la Ville de Bruxelles, du Cabinet du Secrétaire d'état à l'Urbanisme et au Patrimoine, et de l'auteur de projet.

1/3

Analyse de la demande

Le projet consiste en l'installation, dans le parc d'Osseghem, d'une œuvre d'art nommée « Onument » en mémoire des aux victimes du COVID 19. Elle serait implantée dans le massif boisé du parc, dans le « sous-bois des 2 passerelles », retenu car il s'agit d'une « clairière » dans le massif ce qui permet d'éviter de trop endommager les racines d'arbres en place. Deux autres implantations ont été étudiées (« Sous-bois de la grande pelouse » et « Cuvette de la Madelon ») mais n'ont pas été choisies en raison de l'impact des installations au système racinaire des arbres en place.



L'œuvre serait composée de 13 bancs en béton (hauteur finale de 40 cm pour une longueur de 206 cm) distants de 80 cm et disposés en cercle. La mise en œuvre de ces structures serait réalisée sur une fondation de 60 cm de profondeur et implique un terrassement. Durant la phase chantier, des plaques de répartition des charges sont prévues pour protéger le sol. Un chemin d'accès de 45m recouvert de copeaux de bois et un panneau (nouvelles installations également) seraient installés à partir de l'Avenue de la Passerelle pour accéder aux bancs dans le massif boisé.

D'autres monuments similaires ont été installés dans plusieurs grandes villes flamandes (Gand, Courtrai). Le propos artistique est de matérialiser comment la nature interfère avec nos vies, ici symbolisées par les bancs. C'est pourquoi ceux-ci sont interrompus par un élément naturel, ici les arbres.

Avis

La CRMS rend un avis défavorable unanime sur l'implantation retenue pour l'œuvre « Onument » dans le parc d'Osseghem pour les raisons suivantes :

- Toute installation faite sous le couvert des arbres et invitant le public à entrer dans les massifs boisés est contraire à l'objectif de conservation du bien classé. L'impact des travaux et le piétinement du sol vont induire des dégâts au sol (tassement, apport de matériaux basiques) et perturber les chances d'une évolution naturelle du couvert forestier dans la clairière choisie pour l'implantation ;
- La gestion des arbres du massif ne peut annuler le risque de chutes de branches, ce pourquoi le public doit normalement rester sur les chemins, autours desquels le suivi sanitaire des arbres est plus rigoureux. L'installation de structures attirant le public dans les massifs (partie naturelle et

fragile du parc) est contraire aux principes défendus dans le projet de plan de gestion du parc d'Osseghem préparé par la Ville de Bruxelles elle-même.

Ce monument devrait être placé ailleurs. Si cela devait être dans le parc classé d'Osseghem, une coordination avec le schéma directeur en cours d'élaboration devrait permettre d'examiner les possibilités d'implantation, d'architecture et de disposition de l'œuvre pour que celle-ci puisse s'intégrer dans le respect de la composition historique et paysagère du parc et de ses usages, en privilégiant une zone déjà fréquentée régulièrement par le public. Le sens en serait d'ailleurs peut-être plus directement évident pour le public. L'impact pour le parc serait clairement réduit et l'œuvre lui apporterait alors réellement une plus-value.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à : cleclercq@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ;
urban_avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be